

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.685  
28 juillet 1994

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQUIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 28 juillet 1994, à 10 heures.

Président : M. Soemadi D.M. Brotodiningrat (Indonésie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 685ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant de donner la parole aux orateurs inscrits, je veux saluer très chaleureusement l'ambassadeur Jaap Ramaker, nouveau représentant des Pays-Bas, qui se joint à nous aujourd'hui. L'ambassadeur Ramaker n'est pas un nouveau venu à la Conférence, puisqu'il a déjà fait partie de la délégation néerlandaise il y a plusieurs années. Comme nous tous, je le crois, je me réjouis de la contribution qu'il apportera à nos efforts. Il peut compter sur notre entière coopération.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants du Maroc et du Nigéria. Je donne la parole à l'ambassadeur du Maroc, M. Benhima.

M. BENHIMA (Maroc) : Monsieur le Président, l'engagement de votre pays, l'Indonésie, en faveur du désarmement au sein de plusieurs instances renforce la conviction de ma délégation que sous votre direction la Conférence recevra une impulsion supplémentaire qui l'aidera à achever avec succès ses travaux de cette année. Vos prédécesseurs à la présidence, les ambassadeurs Errera, Hoffmann, Boytha et Chandra, représentants de la France, de l'Allemagne, de la Hongrie et de l'Inde, méritent que nous rendions hommage à leur précieuse contribution à l'éclosion de la dynamique et de l'orientation nouvelle qui caractérisent désormais la Conférence.

Au moment où, après neuf ans, ma mission à Genève prend fin, je voudrais très brièvement faire part à la Conférence de quelques réflexions personnelles.

Au milieu des années 80, j'ai partagé la frustration et la déception de mes collègues d'alors face à l'impuissance et à la marginalisation de la Conférence qui, faute de volonté politique, s'était installée dans un débat stérile malgré la recherche laborieuse des voies par lesquelles nous pourrions arriver aux compromis nécessaires.

L'esprit de Genève qui a résulté de la rencontre au sommet de novembre 1985 a marqué le début d'une ère nouvelle où les négociations bilatérales sur les grandes questions prioritaires en matière de désarmement se sont accompagnées, fort heureusement, d'une dynamisation des travaux de la Conférence.

Avec mes collègues d'alors, j'ai eu le privilège de voir le dialogue se substituer progressivement à l'affrontement et, après un long processus, la méfiance céder le pas à la coopération. Dès lors la Conférence, en adoptant la Convention sur les armes chimiques, a apporté la preuve qu'elle demeurait l'instance la plus appropriée pour négocier d'autres accords. Elle mène depuis un an une oeuvre exaltante, à savoir, la négociation d'un traité sur la cessation des essais nucléaires. Certes, de profondes divergences subsistent du fait des préoccupations légitimes des uns et des autres. A ce propos, je ne saurais résister à la tentation d'avoir une pensée pour ces hommes et ces femmes qui, par leur engagement sans compromission et leur réflexion dense, riche et généreuse, ont préparé la voie à l'évolution récente de la Conférence, ce dont nous devons nous féliciter.

(M. Benhima, Maroc)

Aujourd'hui la mobilisation de tous est indispensable dès lors que la Conférence entend accomplir sa mission et répondre à l'attente de la communauté internationale. Je pense qu'elle en a les moyens et la volonté. Elle y parviendra, car son succès s'inscrit dans son destin, le destin de tout ce qui vit.

Enfin, je ne voudrais pas clore cette brève déclaration sans exprimer ma gratitude au Secrétaire général de la Conférence, M. Vladimir Petrovsky, au Secrétaire général adjoint, M. Abdelkader Bensmail, ainsi qu'à l'ensemble du personnel du secrétariat et aux interprètes pour leur efficace contribution à nos travaux. Les organisations non gouvernementales qui se sont mobilisées pour la cause du désarmement peuvent être assurées du soutien de ma délégation. A tous mes collègues, j'adresse mes vœux de succès et leur exprime ma gratitude pour leur amitié.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Maroc pour son intervention et pour les paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'aux présidents précédents.

L'ambassadeur Benhima vient de s'exprimer pour la dernière fois devant cette conférence. Avec son départ, nous perdons non seulement un collègue respecté, doyen des ambassadeurs auprès de la Conférence, mais aussi un diplomate d'expérience dont la précieuse contribution à nos travaux restera dans les mémoires. Qu'il me soit donc permis de souhaiter à l'ambassadeur Benhima le plein succès dans ses nouvelles et importantes fonctions et, bien entendu, de lui adresser, ainsi qu'à sa famille, tous nos vœux pour l'avenir.

Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, M. Fasehun.

M. FASEHUN (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire que je partage pleinement vos sentiments au sujet du départ de l'ambassadeur du Maroc. Que Dieu le garde.

C'est pour moi un honneur que de prendre la parole devant ce grand et unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement.

Vos prédécesseurs à la présidence ont contribué de façon significative aux travaux de la Conférence. Nous les remercions d'avoir dirigé nos travaux d'une manière aussi méritoire. Nous tenons également à vous remercier ainsi que les présidents des divers comités spéciaux d'avoir conduit la Conférence du désarmement dans des temps et des situations difficiles.

Les bouleversements structurels des cinq dernières années ont fait évoluer notre vision de la sécurité. L'esprit de la guerre de siège et la division du monde en deux camps idéologiques hostiles font désormais partie du passé. Ils font peu à peu place à de nouveaux Etats, à de nouvelles structures politiques et à de nouveaux modes de gouvernement qui ont contribué à apaiser les tensions au niveau mondial. Pourtant, de nombreux problèmes hérités du passé subsistent encore. Des problèmes nouveaux liés en partie aux bouleversements structurels sont également apparus, qui constituent autant de menaces à la sécurité des Etats et de l'humanité en général. Il n'en reste

(M. Fasehun, Nigéria)

pas moins que les récents changements nous ont avant tout procuré une nouvelle occasion de bâtir un monde plus sûr.

Dans ses formes passées ou présentes, la Conférence du désarmement a toujours été au centre des négociations mondiales sur le désarmement. Avec la fin de la guerre froide, elle devrait être en mesure de jouer pleinement son rôle d'organe multilatéral universel de négociation sur toutes les questions de désarmement. Notre optimisme au sujet de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence se fonde sur le succès remporté grâce à la conclusion de la Convention sur les armes chimiques. Ce succès doit en appeler d'autres, tout aussi réels, en ce qui concerne des questions aussi primordiales que l'interdiction des essais nucléaires, l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement et les garanties négatives de sécurité. La question de la composition de la Conférence, depuis trop longtemps en suspens, est tout aussi importante. En effet, l'acceptation, au dehors, de nos décisions sur ces questions d'une grande portée dépendra de la façon dont la composition de la Conférence reflétera les changements de l'après-guerre froide. La Conférence du désarmement doit être élargie en temps voulu, c'est-à-dire avant la fin des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Nigéria est depuis longtemps un ardent partisan d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous avons préconisé une interdiction totale des explosions expérimentales d'armes nucléaires dès notre accession à l'indépendance. Notre position, pourtant partagée par la majorité des Etats, a été ignorée. Après des centaines d'explosions expérimentales et une prolifération sélective, la communauté internationale a enfin commencé à s'intéresser de près à la question d'une interdiction des essais nucléaires dans tous les milieux. Nous prenons acte des progrès réalisés dans l'examen de l'ensemble des questions soulevées par une telle interdiction, mais le chemin est encore long. Nous demandons que les négociations soient accélérées, de façon que le traité puisse être conclu prochainement, de préférence cette année.

Les accords de désarmement procèdent de négociations complexes entre les Etats parties. La volonté politique est l'élément qui sous-tend tout accord et en accélère la conclusion. Aucune entente n'est possible en l'absence de volonté politique. Bien plus, aucun instrument ne résout totalement la question. La valeur d'un accord ne tient pas seulement au contenu de celui-ci. D'autres facteurs tels que les mesures de confiance prises par les Etats parties, les questions connexes ayant une incidence sur l'instrument et l'équilibre entre les obligations et les responsabilités, particulièrement en ce qui concerne les grandes puissances militaires, permettent de dire si un accord de désarmement est bon ou non et s'il s'agit d'un véritable accord de non-prolifération ou de désarmement. Pour être considéré comme un bon instrument, le traité d'interdiction complète des essais devra remplir toutes ces conditions. Sa force ne pourra pas être déterminée uniquement par la complétude et la complexité de son régime de vérification.

Comme le laisse entendre son titre, le traité d'interdiction complète des essais devra interdire à tout jamais toute explosion expérimentale d'arme nucléaire en tout lieu et dans tous les milieux. L'interdiction devra être

(M. Fasehun, Nigéria)

définitive et n'être assortie d'aucune exception géographique. Pour assurer la transparence et favoriser la confiance, tous les sites d'expérimentation nucléaire existants devront être déclarés, vérifiés et fermés.

Le Nigéria est favorable à un système de vérification capable de détecter, d'identifier et de localiser la source de toute explosion nucléaire et ce, aux moindres coûts. Nous pensons qu'un système de surveillance sismologique mondial sera au coeur du régime de vérification. Les techniques autres que sismologiques, telles que la surveillance des radionucléides et l'hydroacoustique, dont l'efficacité est avérée, devraient compléter le dispositif de surveillance sismologique mondial. Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire pour l'heure de mettre en oeuvre toutes les techniques de vérification disponibles. Le traité devrait néanmoins contenir des dispositions permettant d'adapter le système de vérification à l'évolution technologique. Il devrait également prévoir des inspections sur place. Celles-ci sont importantes, car elles permettront de dissiper les soupçons quant à d'éventuelles violations et de renforcer la confiance dans le traité.

Pour ce qui est de l'organisation, le Nigéria souhaite que le contrôle de l'application du traité soit confié à l'AIEA. Nous ferons néanmoins preuve de souplesse et sommes prêts à étudier la possibilité de créer une organisation pour le traité. Une telle organisation devrait être réduite et comporter un encadrement administratif et technique restreint, tout en restant suffisamment efficace pour assurer la collecte, l'analyse et l'échange de données en matière de vérification. Elle devrait répondre de ses activités auprès de la conférence des Etats parties.

Concernant l'entrée en vigueur, l'objectif devrait être une adhésion universelle. Cela dit, le traité ne doit pas devenir l'otage d'un Etat. Nous pensons donc qu'il devrait entrer en vigueur dès qu'un nombre suffisamment important et représentatif d'Etats auraient déposé leurs instruments de ratification.

La meilleure garantie de sécurité contre l'utilisation des armes nucléaires est leur destruction. La possession d'armes nucléaires est inspirée par la crainte et nous avons vu, notamment dans le cas de l'Afrique du Sud, qu'il était possible de renoncer aux armes nucléaires. Cela fait, la vie redeviendra normale. Tel est l'objectif de nombreux Etats et de la plupart des êtres humains. En attendant la destruction des armes nucléaires, il convient, tout simplement, que des garanties de sécurité soient données aux Etats qui se seront scrupuleusement conformés aux obligations internationales en matière de non-prolifération.

Depuis le début de l'ère nucléaire, le climat n'a jamais été plus favorable à la négociation, par les Etats dotés d'armes nucléaires, d'un accord juridiquement contraignant par lequel ils s'engageraient à ne pas utiliser ni menacer d'utiliser d'armes nucléaires à l'encontre des Etats qui n'en sont pas dotés. Les bases d'un tel traité font l'objet du document CD/768, présenté par le Nigéria en juillet 1987. Le Comité spécial

(M. Fasehun, Nigéria)

sur des garanties négatives de sécurité a consacré des discussions à cette question sous la direction de l'ambassadeur de la Belgique, le baron Guillaume. Cet organe devrait recevoir mandat de négocier une convention sur de telles garanties.

Depuis le mois de janvier 1994, la question de l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes fait l'objet d'intenses discussions au sein de la Conférence du désarmement. Nous remercions l'ambassadeur du Canada, M. Shannon, pour les consultations qu'il a organisées sur ce sujet. Compte tenu des nombreuses autres questions relatives au désarmement nucléaire à l'ordre du jour pour la fin de l'année 1994 et la première moitié de l'année 1995, nous devons parvenir le plus rapidement possible à un accord sur la création d'un comité spécial ayant mandat de négocier un arrêt de la production de matières fissiles. Il va sans dire que nous n'ignorons pas les diverses positions exprimées quant à la nature du mandat d'un tel comité, particulièrement en ce qui concerne les stocks détenus par les Etats. La question des stocks pourra être discutée en même temps que le régime de vérification du traité. Nous estimons que la résolution 48/75 L, adoptée sans vote par l'Assemblée générale, est suffisamment vaste pour répondre aux préoccupations de nombreux Etats concernant les stocks. La résolution doit également être à la base du mandat du comité spécial.

Etant donné l'importance de cette question, la convention sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement devra être négociée dans le cadre de la Conférence du désarmement; l'instrument devra être limpide et effectivement vérifiable au niveau international. Cette convention devra nous permettre de déterminer l'importance des stocks de matières fissiles destinés à la fabrication d'armes nucléaires et de rendre ces stocks inutilisables à une telle fin.

L'espace est un des domaines du désarmement où une vieille rigidité semble subsister. Les progrès réalisés sur le point de l'ordre du jour intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace" sont rares. En effet, malgré les louables efforts de l'ambassadeur de Cuba, M. Pérez Novoa, la Conférence du désarmement n'a pu aborder que la question des mesures de confiance qui, pour être nécessaires, ne peuvent pas ni doivent constituer l'objectif de la prévention de la militarisation de l'espace. Il ne faut pas non plus s'attarder aux questions de terminologie au mépris de l'essentiel, à savoir l'urgente nécessité d'un accord sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nous connaissons bien entendu le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, ainsi que la Convention de 1975 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. L'article IV du Traité interdit de mettre en orbite autour de la Terre tout "objet porteur d'armes nucléaires ou tout autre type d'armes de destruction massive". Cela n'a cependant pas suffi à dissuader certaines puissances spatiales d'envoyer des équipements militaires dans l'espace; récemment encore, un projet complexe de militarisation de ce milieu était en cours de réalisation. Il est absolument nécessaire de mettre au point un nouveau traité universellement applicable, susceptible d'enrayer et

(M. Fasehun, Nigéria)

de prévenir la militarisation de l'espace qui menace déjà. L'espace fait partie du patrimoine commun de l'humanité; il ne doit donc pas être violé dans le but d'asseoir une puissance militaire nationale, au mépris du reste de l'humanité.

Concernant la transparence dans le domaine des armements, le Nigéria ne figure pas parmi les principaux importateurs d'armes. La part de notre produit intérieur brut qui est consacrée à la défense est réduite. En effet, par rapport à de nombreux pays de dimensions comparables, les sommes dépensées par le Nigéria pour sa défense sont dérisoires - elles représentent 0,9 % de son PIB.

Le Nigéria a soutenu la résolution 46/36 L sur la transparence dans le domaine des armements car il était convaincu que celle-ci constituerait une mesure de confiance, en particulier dans les foyers de tension et de conflits. Nous avons l'intention de communiquer des données pour le registre créé en vertu de la résolution 46/36 L, dès que notre base de données, détruite par un incendie, aura été reconstituée.

On le sait, la Conférence du désarmement n'a pas beaucoup progressé dans l'exécution de la tâche qui lui avait été confiée par l'Assemblée générale et qui consistait à étudier "dès que possible l'ensemble des questions soulevées par l'accumulation excessive et déstabilisatrice d'armes, en particulier les dotations militaires et les achats liés à la production nationale". En effet, l'instance se heurte à des difficultés de définition. Cela dit, à en juger par la vive opposition à l'inclusion des armes de destruction massive dans les catégories d'armement visées par le Registre des armes classiques, celui-ci aurait pour but de pénaliser les importateurs d'armes et de laisser aux grandes puissances militaires la possibilité de soustraire à tout contrôle international les types et le nombre d'armes de destruction massive qu'elles détiennent. Or, la confiance ne pourra naître d'un arrangement aussi déséquilibré. Il est certain que l'absence d'une transparence totale sur toutes les catégories d'armes ne peut qu'alimenter la suspicion. Le Registre doit se développer d'une façon équitable et équilibrée.

Concernant son élargissement, la Conférence du désarmement ne reflète ni par sa taille ni par sa composition les changements de l'après-guerre froide. Nous connaissons la principale raison de l'impasse actuelle concernant l'admission de nouveaux membres. L'ambassadeur O'Sullivan a su établir une liste acceptable pour la grande majorité d'entre nous. En tant que collaborateur du Président, l'ambassadeur du Brésil, M. Lampreia, a tenté de trouver une issue. Le Nigéria souhaite se joindre aux délégations qui ont demandé que la question de l'élargissement de la composition de la Conférence soit réglée rapidement. Si la Conférence du désarmement refuse de s'ouvrir aux Etats qui le méritent, sa légitimité risque d'être remise en question. Aussi nous demandons que les Etats membres fassent preuve d'une plus grande souplesse pour qu'il soit possible de sortir de l'impasse sans tarder.

L'ordre du jour de la Conférence du désarmement est chargé et est repris chaque année. Cette situation traduit l'importance et la complexité de la plupart des questions dont la Conférence est saisie. Les problèmes de sécurité sont difficiles à résoudre et sont un souci perpétuel pour les Etats.

(M. Fasehun, Nigéria)

Cela explique pourquoi la question nucléaire sous tous ses aspects, de même que celle des armes de destruction massive et d'autres encore, soient au coeur des préoccupations.

Nous tenons à affirmer que, la guerre froide terminée, les priorités du désarmement telles que définies dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sont plus que jamais d'actualité. Nous devons en tenir compte lors de l'examen de l'ordre du jour de la Conférence. Le Nigéria est prêt à coopérer dans cette tâche avec l'ambassadeur de la Suède, M. Norberg.

Six années nous séparent de la fin d'un siècle très important mais troublé, au cours duquel les hommes ont progressé à pas de géant dans la mise au point des technologies destinées à prolonger la vie, mais ont aussi maîtrisé les moyens de la détruire et d'anéantir la civilisation. Par deux fois, des conflits ont déchiré le monde, non sans entraîner des conséquences à long terme. C'est seulement récemment qu'ont été prises des mesures qui nous écartent de l'abîme nucléaire. Par un travail acharné et consciencieux sur les questions nucléaires, la Conférence du désarmement peut hâter le retour à la raison. Nous devons aborder le XXIème siècle sans courir le risque d'une guerre nucléaire et forts d'une sécurité accrue à un niveau d'armement plus bas.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Nigéria pour sa déclaration et pour les paroles bienveillantes qu'il m'a adressées.

Je dois vous annoncer que le calendrier des réunions pour la semaine prochaine est encore en cours de négociation et qu'il sera distribué cet après-midi, lors de la réunion du Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité.

Ainsi s'achèvent nos travaux pour aujourd'hui. Avant de lever la séance, je vous rappelle qu'immédiatement après la présente séance plénière l'ambassadeur Kamal tiendra des consultations informelles sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence; conformément à l'usage établi, cette réunion sera ouverte aux Etats qui participent aux travaux de la Conférence sans en être membres.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 4 août 1994 à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 40.

-----